

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEIZE FEVRIER**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 03**

**Nombre de votants : 20**

- Pour : **18**

- Contre : **01**

- Abstention : **01**

**Présents : 17**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Pillot Serge

**Absents et excusés : 05**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Page Olivier

**Pouvoirs : 03**

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Page Olivier	à	Monsieur le maire

**- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire -**

### **D\_2023\_02\_07**

#### **Création d'un pôle culturel : demande de subventions**

Aube Marullaz, première adjointe en charge de la culture, informe que, dans une volonté d'accroître et d'améliorer l'offre et l'accueil de projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux, la commune de Morzine a le projet de créer un pôle qui serait l'équipement « central » des activités culturelles du territoire.

Ce futur pôle comprendrait une médiathèque, un établissement d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre), un espace commun d'activités pour l'organisation d'animations et d'ateliers et éventuellement des résidences d'artistes. Il regrouperait dans sa majeure partie les équipements d'offre culturelle existants tels que la bibliothèque et l'école de musique.

La création de cette structure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de service culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) au sein du projet territorial de lecture publique et de l'étude de programmation des futurs médiathèques et pôles culturels sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

La commune est alors accompagnée dans ce projet par la CCHC et l'agence « le troisième pôle » (agence d'ingénierie culturelle) au même titre que les communes de Les Gets et Bellevaux pour leur projet culturel respectif.

En collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet (cadres administratifs et techniques, bibliothécaires, élus de la commune et de la CCHC en charge de la culture, partenaires associatifs), l'identification d'une zone d'implantation et le recensement des futures composantes du pôle culturel ont fait l'objet de plusieurs réunions de travail. L'ancien bâtiment France Télécom est à ce jour identifié comme la meilleure solution d'accueil de cette structure.

En termes de maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage de la programmation est assurée par la CCHC et celle du chantier devrait être assurée par la commune. Des dispositifs de délégation de maîtrise d'ouvrage par conventions seront à prévoir et sont toujours en phase d'étude.

Le montant du projet est estimé à 2 330 000 € HT comprenant à la fois les études préalables, les travaux à réaliser sur le bâtiment et les aménagements intérieurs. Le plan de financement n'est pas encore établi de façon définitive. Cependant, des dispositifs de subventions départementaux, régionaux voire étatiques et européens pourront être identifiés. Les demandes de subventions devraient être déposées par la CCHC sur l'ensemble du projet pour les trois pôles culturels du territoire. A défaut, la commune doit être autorisée à déposer tout dossier de demande de subvention.

Pour la bonne poursuite du projet, Aube Marullaz sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer tout dossier de demande de subvention et signer, le cas échéant, les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à la majorité,**  
**par 18 voix pour, 01 contre (Patrick Béard) et 01 abstention (Elisabeth Anthonioz),**

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à :

- déposer tout dossier de demande de subvention pour ce projet,
- mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces financements,
- signer toute convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais,
- signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 21 février 2023.

Le secrétaire de séance,  
**Quentin Muffat.**



Le maire de Morzine  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---